

Sujet: [INTERNET] avis EP Asso Roc Paradet
De : Rick Fortuin <rickfortuin@mac.com>
Date : Thu, 09 Nov 2017 22:34:11 +0100
Pour : pref-photovoltaique-antugnac@aude.gouv.fr

Bonsoir,

Ci-joint notre contribution pour l'Enquete Publique concernant le permis de construire pour le poste transformateur à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

cordialement,
Rick Fortuin
Président Association Roc Paradet.

avis EP Antugnac Roc Paradet:.pdf.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--	---

—Partie 1.3—

Partie 1.3	Content-Type: text/plain Content-Encoding: 7bit
-------------------	--

8 novembre 2017

A l'attention de Monsieur JP Garrigue, le commissaire enquêteur,
La Mairie d'Antugnac
6 rue de la Mairie
11190 ANTUGNAC

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'Association Roc Paradet: pour la préservation des massifs de Bugarach et Galamus, a été créée en 2006 pour veiller (entre autres) sur le territoire de la Haute Vallée de l'Aude, là où est prévue l'installation d'une centrale photovoltaïque au lieu dit 'Le Causse », sur la commune d'Antugnac.

L'enquête publique pour le permis de construire d'un poste de transformation pour ce projet, nous donne la possibilité (de nouveau) de réfléchir et réagir aux conséquences de la totalité du projet qui englobera l'artificialisation d'une surface substantielle au milieu des espaces naturels et agricoles.

Dans sa démarche de protection de l'environnement et de la préservation des espaces naturels et des paysages (en s'opposant notamment au mitage du territoire), l'Association fait part de son opposition au permis de construire de ce transformateur électrique.

Nous avons pris note de l'avis défavorable de la LPO-Aude lors de l'EP en 2012 et nous avons bien compris que cette artificialisation des terres aura des effets néfastes pour plusieurs espèces rares (Aigle royal, Aigle botté) suite à la perte de surface de territoire de chasse *«dans une contexte déjà très contraignant»*.

Par ailleurs, l'avis défavorable de la Ministère de l'Agriculture (2011) souligne le mitage de la zone agricole et la perte du «potentiel agronomique et biologique» des terres qui se situent dans l'aire géographique de l'AOC Limoux (banquette, rouge, blanc)

Il s'agit donc de la destruction d'un patrimoine agricole et culturel autant que l'impact négatif sur la conservation de la remarquable avifaune qui niche dans ce territoire.

Pour ces raisons l'association Roc Paradet est fortement en désaccord avec les termes de la délibération du Conseil municipal d'Antugnac concernant ce permis de construire : «qu'elles (les constructions du projet) ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages».

Même si l'emprise au sol de 86,45 m2 du poste de transformation qui est l'objet de cette enquête publique représente moins de 0,1% de la superficie totale, il ne faut pas oublier que l'emprise de l'ensemble de parcelles lié à ce projet est de l'ordre de 20 hectares (selon le Ministère de l'Agriculture).

L'histoire de ce projet de centrale photovoltaïque et poste de transformation montre un parcours marqué par une succession de «modifications».

D'abord concernant les types de panneaux, puis le tracé des clôtures, un changement d'implantation du poste transformateur.

Maintenant il est demandé de nouveau un permis de construire pour un poste de transformation de 63.000V (initialement de 20.000 V) sans véritable explication sur ce changement.

Ce poste transformateur s'ajoute à une centrale photovoltaïque qui menace les équilibres d'un milieu fragile
Ce projet est une erreur et nous donnons un **AVIS DEFAVORABLE**

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos salutations sincères,



Rick Fortuin
Président
L'Association Roc Paradet
Les Baillessats
11190 Cubières sur Cinoble